

DOSSIER D'INSCRIPTION

DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER À :

Espace Morning Montsouris
Grandjean Institut
1 impasse Reille - 75014 Paris



Grandjean
INSTITUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE
2018-2019

1e année 2e année 3e année

Coordonnées de l'étudiant :

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Mobile :

Date et lieu de naissance

...../...../..... à

Nationalité :

e.mail :@.....

N° de Sécurité Sociale :

N° INE :(11 caractères)

Engagement d'inscription :

(à compléter et signer par l'étudiant)

Je soussigné(e) Nom et Prénom de l'étudiant

.....
confirme mon inscription à Sténotype Grandjean pour l'année universitaire 2018 / 2019.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et des frais de scolarité qui me sont applicables (**2 995,00 €**, au comptant, possibilité d'échelonnement en 3 fois ou **3 195 €** pour paiement échelonné en 10 fois),

Je choisis la modalité de règlement :

Modalité n°1 > Paiement de l'acompte à l'inscription de **965,00 €** (par virement), puis paiement comptant du solde de **2 030,00 €** avant le 15 septembre 2018.

Modalité n°2 > Paiement de l'acompte à l'inscription de **965,00 €** (par virement, puis paiement en 10 prélèvements mensuels de **223,00 €**. Je fournis un RIB et une autorisation de prélèvement.

Modalité n°3 > Paiement de l'acompte à l'inscription de **965,00 €** puis paiement en 3 échéances (au 15 septembre 2018, 15 décembre 2018, 15 mars 2019) de **677,00 €**. (Obligatoire pour les étudiants hors zone euro, n'ayant pas de domiciliation bancaire en France).

Fait àle

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER À :

*Espace Morning Montsouris
Grandjean Institut
1 impasse Reille - 75014 Paris*



Grandjean
INSTITUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE
2018-2019

Prise en charge par un organisme de formation

Prise en charge :

ORGANISME

Organisme prestataire:

Adresse :

.....

Contact :

Tél :

e-mail :@.....

Montant de la prise en charge : €

Dates de prise en charge :

au

STAGIAIRE

N° de dossier :

Nom :

Prénom :

e.mail :@.....

Date de naissance

DOSSIER D'INSCRIPTION

DOSSIER À REMPLIR ET À RETOURNER À :

Espace Morning Montsouris
Grandjean Institut
1 impasse Reille - 75014 Paris



ANNÉE UNIVERSITAIRE
2018-2019

Conditions générales de vente

Nous vous prions de lire attentivement les paragraphes suivants. Votre inscription indique que vous acceptez toutes les conditions générales de vente ci-dessous :

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les formations payantes issues de l'Ecole Sténotype Grandjean. En validant votre inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et déclarez accepter sans réserve les termes de ladite formation ainsi que l'intégralité de ces Conditions Générales de Vente.

1-TARIFS DES FORMATIONS

Les tarifs de nos formations sont indiqués en Euro (€), et sont modifiables sans préavis. Le tarif retenu est celui indiqué sur le dossier d'inscription, ce dernier faisant foi.

2- INSCRIPTION

Le dossier doit être rempli complètement et lisiblement, et toutes les pièces demandées doivent être fournies. La signature du candidat fera foi des données inscrites dans ce dossier, et vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 2a)

L'inscription n'est effective qu'à réception de l'acompte prévu. **En cas de désistement avant le démarrage de l'année, cet acompte demeure acquis à la Sténotype Grandjean.**

Article 2b)

La fiche d'inscription engage le stagiaire pour la durée de la session indiquée.

Article 2c)

La Sténotype Grandjean se réserve le droit d'annuler toute session de formation avant son démarrage effectif ou en cours de session, en cas de force majeure. Dans ce cas, les acomptes reçus seront intégralement remboursés aux stagiaires inscrits et/ou à leur organisme de prise en charge.

3- DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de validation de son inscription, le stagiaire bénéficie d'un délai de 10 jours pour se rétracter, excepté en cas d'inscription tardive (moins d'un mois avant le début de la session). Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

4- COURS

Article 4 a)

Le volume de cours est garanti à tout stagiaire s'inscrivant dans une progression moyenne prévue sur une session (cf annexe « Progression de référence »). La Sténotype Grandjean se réserve la possibilité de moduler la proposition de cours initiale en fonction des impératifs pédagogiques ou si le suivi individuel d'un stagiaire est différent de la courbe moyenne de progression en sténotypie.

En cas de progression inférieure à la courbe de référence, des cours en e-learning (enregistrés et rediffusés, consultables sur place ou à distance) pourront être proposés aux stagiaires si aucun cours ne correspond à leur vitesse de sténotypie, sur certains créneaux horaires.

Toute nouvelle session de cours pourra être planifiée à d'autres horaires que la session précédente.

Article 4 b)

Les cours ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre étudiant.

Article 4 c)

Sur simple demande au secrétariat de l'école, des attestations d'inscription et/ou de présence pourront être délivrées aux stagiaires ou à leur organisme de prise en charge.

5- PRESENCE

Article 4 a)

La présence en cours est obligatoire et est soumise à contrôle quotidien. En cas d'absences répétées et injustifiées, la Sténotype Grandjean se réserve le droit d'exclure un étudiant de manière définitive.

Article 4 b)

Dans le cas où la prise en charge dépend de la présence effective aux cours (Fongécif, Assedic, Uniformation etc...), toute absence non justifiée au regard de l'organisme de financement, sera financièrement à la charge du stagiaire.

6- REGLEMENT INTERIEUR

En cas de non respect de l'un des articles du Règlement intérieur, remis le jour de la rentrée, une expulsion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

7- PAIEMENT

Article 5 a)

Les paiements par chèque et virement bancaire sont acceptés. Des modalités de paiement en plusieurs mensualités sont proposées. Un acompte à l'inscription de 965 €, est demandé au candidat à la validation de son inscription. Les mensualités suivantes seront versées selon l'échéancier remis par l'école au candidat lors de la validation de l'inscription.

Article 5 b)

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Article 5 c)

Le stagiaire inscrit est redevable du montant total de la scolarité, même en cas de prise en charge par divers organismes: Les subventions versées directement à la Sténotype Grandjean seront créditées sur le compte du stagiaire dont la part personnelle sera ainsi diminuée. La sténotype Grandjean n'est pas responsable du non paiement par les organismes de prise en charge. Les démarches de régularisation auprès de ces organismes doivent être établies par le stagiaire, en collaboration avec la Sténotype Grandjean.

Article 5 d)

Modalités de paiement:

Les factures peuvent être payées par prélèvement bancaire, virement, chèque ou espèces (dans la limite de 200€). Les paiements par mandat ne sont pas acceptés (sauf autorisation préalable).

Quelle que soit la formule de paiement choisie (Prélèvements bancaires automatiques, chèques), la facture de scolarité est **payable à réception**. En cas de non paiement à réception, les intérêts de retard seront facturés sur la base légale avec des frais de relance de 10€.

En cas de facture mensuelle (paiement en 10 fois), cette dernière ne peut être considérée comme correspondant au coût de la scolarité du mois au cours duquel elle est exigible, la scolarité étant calculée par année. Les contrôles et examens ne sont accessibles qu'aux stagiaires à jour des factures échues.

Dans le cas d'une prise en charge partielle de la scolarité par un organisme de financement, le montant total de la subvention sera réparti sur une ou plusieurs années en fonction de la durée retenue par l'organisme de prise en charge. Le montant de la scolarité à la charge du stagiaire sera payable selon les conditions choisies (paiement en 1, 3 ou 10 fois), pour chaque année.

8- RUPTURE DE SCOLARITÉ

Article 8 a)

Le Forfait s'entend pour la durée totale de l'année scolaire (c.f. calendrier des cours).
Toute scolarité entamée est due, l'engagement étant adossé à la durée de la session.

Article 8 b)

En cas d'abandon en cours d'année, une lettre avec accusé de réception doit parvenir à la Sténotype Grandjean pour clôturer la scolarité. La clôture de la scolarité sera effective un mois après la réception de la lettre AR. A cette date, une facture de clôture sera émise, avec des frais de rupture correspondant à **30% des sommes restant dues majorée de 100€ de frais de dossier.**

En cas de paiement intégral en septembre, le montant de la scolarité non suivie sera remboursé après déduction de la facture de clôture.

9- ASSURANCES

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge de l'étudiant.

La Sténotype Grandjean décline toute responsabilité en cas de perte, de vols ou endommagement des effets personnels des étudiants.

10- LITIGES / RECLAMATIONS

Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions générales de vente.

En cas de litige, seul le tribunal du Kremlin-Bicêtre est compétent.

11- DROITS DE REPRODUCTION

Tous les documents issus de la Sténotype Grandjean (dossiers, cours, supports de cours, présentations Powerpoint, sujets d'examens et de concours blancs) ne peuvent faire l'objet d'une reproduction ou d'une vente.

12- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à Sténotype Grandjean pour s'opposer une communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Sténotype Grandjean.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus.

à le Signature :